

Législature 2021-2026

Séance du 28 juin 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°47

Auberge de Bussy

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Comme mentionné lors du dernier Conseil général, nous pouvons maintenant vous confirmer une bonne nouvelle concernant l'Auberge de Bussy. En date du 23 juin dernier, nous avons signé un contrat de bail pour l'exploitation de cet endroit, pour une durée de 5 ans, reconductible.

Cette nouvelle société, composée de deux frères, l'un avec une formation de cuisinier (avec patente), est prête à relever le défi de redonner vie à ce lieu d'échanges et d'importance sociale pour notre Commune, resté fermé trop longtemps. Selon leur projet, ils proposeront une carte variée de plats traditionnels et pizzas.

Il est convenu que le restaurant ouvrira le 1^{er} septembre 2023 et le premier grand événement sur site sera la Bénichon.

D'ici-là, la Jeunesse de Forel-Autavaux-Montbrelloz pourra encore disposer du lieu pendant quelques semaines, le temps de terminer leurs décors pour le giron des jeunes broyardes.

Ensuite, quelques travaux seront entrepris pour rendre le lieu plus accueillant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Rey
Vice Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Philippe Aegerter, Dicastère des Finances